

emploi lorsque la Chambre aura terminé ses travaux. Pour autant que je sache, le Gouvernement n'a pris aucune mesure en vue de leur assurer du travail. Ces hommes ne méritent pas un traitement aussi dur et aussi cruel. D'autre part, les faibles salaires qu'ils touchent ne permettent pas aux employés de la Chambre des communes de vivre convenablement. J'invite donc fortement le Gouvernement à relever ces salaires, afin que le Parlement puisse montrer la voie à l'industrie et au commerce au chapitre des salaires.

M. L'ORATEUR: Je tiendrai compte des observations de l'honorable député. Il peut être assuré que ma sympathie pour les employés de la Chambre n'est pas moindre que la sienne. S'il m'est possible de faire quelque chose pour qu'ils soient traités convenablement, je le ferai avec plaisir.

M. STEWART (Winnipeg-Nord): J'apprécie la sympathie de Votre Honneur, mais ces hommes seront sans emploi dans une couple de jours. Le ministre des Affaires des anciens combattants a-t-il pris quelque mesure en vue de leur fournir du travail jusqu'à ce qu'ils se trouvent un autre emploi? Ils se sont battus pour la patrie, et ils reçoivent actuellement \$4 par jour. Allons-nous les jeter sur le pavé juste avant Noël?

L'hon. M. MACKENZIE: Je puis dire que j'ai toujours témoigné aux anciens combattants une sympathie pour le moins aussi grande que celle de tout autre honorable membre de la Chambre. On m'a signalé le cas de ces employés et j'ai pris des mesures afin de leur venir en aide. Je ne me suis pas contenté d'en parler.

M. STEWART (Winnipeg-Nord): C'est une excellente nouvelle.

M. LENNARD: Je désire poser plusieurs questions que le Règlement ne m'a pas permis d'inscrire au *Feuilleton* plusieurs mois avant aujourd'hui. Qui effectue les achats pour le restaurant du Parlement? Quand cet acheteur a-t-il été nommé à ce poste? Pourquoi a-t-on nommé un acheteur? Cet emploi est-il de caractère continu ou discontinu, et quel salaire comporte-t-il?

M. L'ORATEUR: L'acheteur est M. Martial Rhéaume. Il a été nommé à titre permanent et son salaire est d'environ \$2,000 par année. On me dit qu'il s'acquitte très bien de sa tâche.

M. BOUCHER: Je ne veux pas laisser passer l'occasion qui m'est ici offerte de revenir sur un sujet dont il a été question à la Chambre l'an dernier. Il s'agit de la différence entre les salaires que touchent les membres de la police de la Chambre des communes et ceux

[M. Stewart.]

qui reçoivent les membres de la police du Sénat. Je ne crois pas qu'on ait pris les mesures qui s'imposent à cet égard. Je rappelle à M. l'Orateur que ceux qui sont chargés d'assurer notre protection ont plus de travail que ceux qui sont employés au Sénat, bien que leurs salaires soient moins élevés. Cette différence de salaires n'est pas juste.

M. L'ORATEUR: Je pourrai, pendant l'intersession, prendre le temps de m'occuper des services qui relèvent de l'Orateur. J'étudierai cette question et je ferai pour le personnel de la police, comme pour les autres employés de la Chambre, tout ce qu'il sera possible de faire.

(Le crédit est adopté.)

122. Pour pourvoir, nonobstant les dispositions de la Loi du Revenu consolidé et de la vérification ou les dispositions de la Loi du Sénat et de la Chambre des communes, concernant l'indépendance du Parlement, au paiement à même le fonds du revenu consolidé à chaque membre de la Chambre des communes nommé par le gouverneur en conseil comme adjoint parlementaire (cette nomination ne devant pas rendre ce membre inéligible ni le priver de son titre de membre de la Chambre des communes) pour aider un ministre de la Couronne en la manière et dans la mesure que ce ministre peut déterminer, et représenter le ministre à la Chambre des communes en l'absence du ministre de ce ministère, un traitement de quatre mille dollars par année et une rémunération proportionnelle pour toute période inférieure à une année, \$40,000.

M. MacNICOL: Au cours des sessions antérieures, un certain nombre d'honorables députés, et j'en étais, se sont plaints de ce que l'auditeur général ne fournissait pas assez d'explication à la Chambre. Je n'ai aucune plainte à formuler aujourd'hui à cet égard. Je félicite l'auditeur général des renseignements qu'il nous a donnés cette année. Je les ai examinés attentivement. S'il peut nous fournir des explications encore plus détaillées l'an prochain, ce sera tant mieux.

(Le crédit est adopté.)

Bibliothèque du Parlement:

124. Administration, \$81,888.

M. HAZEN: Ne pourrions-nous pas avoir un meilleur éclairage à la bibliothèque? Il est bien faible et je ne crois pas qu'il soit difficile de l'améliorer. Il est impossible d'y lire à l'aise le soir et je prie donc Votre Honneur de bien vouloir étudier la question. Je proposerais aussi la modernisation de tout le système de la bibliothèque: Il devrait y avoir un bureau d'information où un député pourrait demander ce qu'il cherche et où on lui indiquerait où le trouver. Il y aurait lieu de moderniser le service à la bibliothèque.

M. L'ORATEUR: J'ai eu ces jours-ci une entrevue avec les bibliothécaires à qui j'ai